

SAINT-ANDÉOL-DE-VALS Conseil municipal

Non au gaz de schiste

Le compte administratif 2010 établi par le maire et le compte de gestion réalisé par le Trésorier font ressortir pour l'exercice 2010 :

Un excédent de fonctionnement de 65.708,95 € et un excédent d'investissement de 47.562,01 €. Ce qui fait un résultat global de clôture excédentaire à 65.708,95 €, en

section de fonctionnement et à 233.971,81 € en investissement.

Il est décidé de créer un poste d'adjoint technique permanent à l'école publique à raison de 15 heures par semaines annualisées.

Après discussion le conseil municipal, à l'unanimité, décide de voter contre l'exploration et

l'exploitation dite du gaz de schiste.

Informations diverses : La demande d'extension du transport scolaire jusqu'au hameau du Bénéfice pour 3 lycéennes est refusée au motif que le nombre d'enfants n'est pas suffisant (au minimum 6 élèves ou 15 % de l'effectif global).